

## Votre responsabilité civile professionnelle :

Assurez-vous maintenant à moindre coût avec AMMA, le leader du marché de la responsabilité civile professionnelle. Nous connaissons et assurons vos besoins réels.

AMMA est le seul assureur en Belgique qui assure les dommages causés selon le système du fait générateur, ce qui signifie que vous êtes également assuré pour les réclamations de dommages introduites après l'expiration de la police. La seule condition est que les dommages découlent de prestations effectuées pendant la durée du contrat.

## Vos avantages :

- Vous êtes assuré sur base du meilleur système : couverture en fonction du fait générateur. Même en cas de cessation de vos activités, pour quelque raison que ce soit, la responsabilité civile légale découlant des actes commis pendant la durée de votre contrat reste couverte.
- En tant que membre du BVV, vous payez une prime annuelle fortement réduite de 73,67 €.
- Souscription en direct et suivi de votre dossier via une personne de contact fixe chez AMMA.

## Quelques atouts d'AMMA :

- 1 Vous et vos héritiers restez protégés, même après la fin du contrat !
- 2 Presque aucune exclusion.
- 3 Couverture des dommages corporels jusqu'à 5.000.000 € et des dommages matériels jusqu'à 250.000 €.
- 4 Une garantie protection juridique.
- 5 Contact interne et fixe chez AMMA.

### Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ?

Personne de contact AMMA Assurances  
Shannon Put

✉: [Shannon.Put@amma.be](mailto:Shannon.Put@amma.be)

☎: 02/209.02.01

🌐: [www.amma.be](http://www.amma.be)

Nous serions heureux de vous préparer un projet personnel. Nous pouvons tout régler avec votre assureur actuel pour que vous puissiez profiter de cette offre le plus rapidement possible !